

*Débat inspirant*

## **Atelier prototypage**

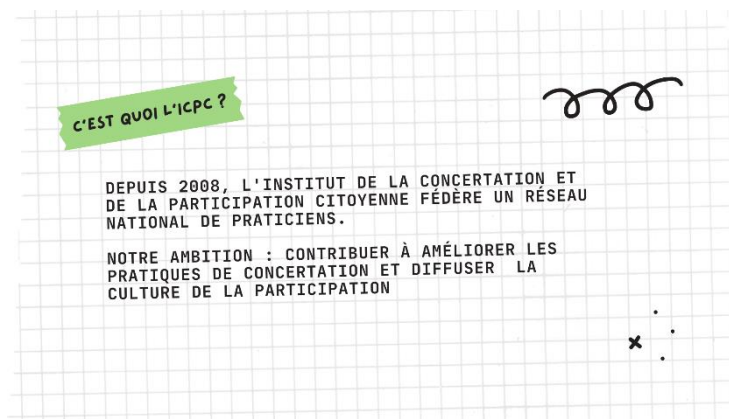
# **Tribunal de la Participation**

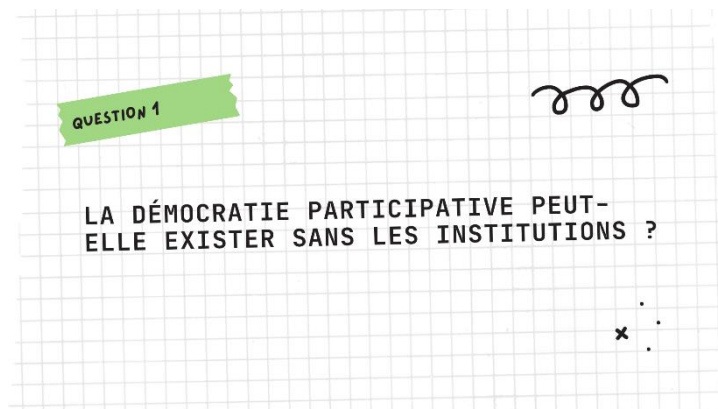
Louise Jean-Albert, Chargée de mission

À l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne

Quelles sont les relations existantes entre notre démocratie et les dispositifs participatifs ? La démocratie participative est-elle forcément en lien avec les institutions ? La démocratie participative et la démocratie représentative sont-elles interdépendantes ?

Nous souhaitons lancer prochainement un tribunal des démocraties qui permettra d'aborder ces questions. Pour coconstruire ensemble des chefs d'accusation, nous orientons le débat autour de quelques-unes d'entre elles.





**Première étape de réflexion** : Avant de répondre il est important de définir ce que sont les institutions : les associations et les collectifs sont-elles des institutions, par exemple ?

Pour les participant.e.s, les institutions, c'est plus large que les collectivités et les institutions publiques. Un cadre est nécessaire : il rend la participation efficace et la simplifie.

**Deuxième étape de réflexion** : Qu'est-ce que la démocratie participative ? Est-ce que c'est de faire participer le plus grand nombre ? Est-ce que c'est de garantir l'égalité et l'équité dans la prise de décision au sein d'un groupe ? Il est toujours plus facile de gérer la participation lorsque l'on est dix. Au niveau d'un Etat, c'est plus complexe.

Pourtant on questionne plus rapidement la démocratie et des problématiques globales lorsque l'on a un regard au niveau national, dans une association on se pose moins facilement la question. Pourtant la participation et la démocratie sont aussi des questions à cette échelle-ci.

**Troisième étape de réflexion** : Comment fait-on facilement de la démocratie participative ? Pour un des participants, la démocratie est intrinsèquement participative et c'est dans cette perspective qu'elle demeure un concept, un idéal qui n'existe pas et qui n'a jamais existé. Notamment parce que la démocratie, c'est aussi la maîtrise de toutes les informations, la connaissance égale de tou.te.s sur les sujets sur lesquels on est consulté. Il est actuellement difficile d'être informé de façon complète et neutre. Les mécanismes de conviction, les arguments d'autorité et les rapports de force parasitent les dynamiques d'apprentissage.

Les institutions doivent pourtant être garantes de l'information, c'est leur rôle. La CCC<sup>1</sup> est un bon exemple à ce sujet, les participants ont travaillé pendant six mois avant de formuler un avis.

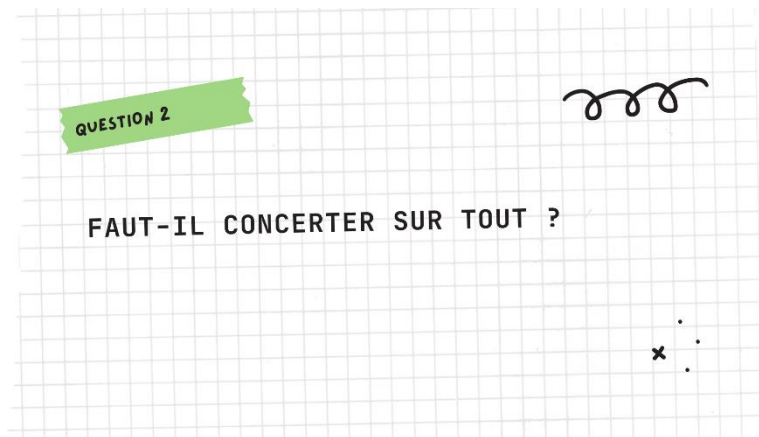
**Quatrième étape de réflexion** : Les institutions ont-elles besoin de la démocratie participative ? Pour les participant.e.s, les institutions ont besoin de la démocratie participative, mais leur réforme est longue.

**Dernière étape de réflexion** : La question est plutôt la suivante : la démocratie participative peut-elle s'ancrer dans les institutions telles qu'elles existent aujourd'hui ? La dépendance de la politique à l'individu plutôt qu'au système pose un problème et pour s'en détacher la participation doit venir interférer avec la démocratie du quotidien.

---

<sup>1</sup> Convention Citoyenne pour le Climat. « Site officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>



**Première étape de réflexion :** Il est important de commencer par définir le niveau d'implication citoyenne. En effet, s'il s'agit de concerter sur l'ensemble des projets des institutions une fois qu'ils sont ficelés, alors non. Dans un idéal démocratique, il faut dialoguer avec tout le monde, sur tout. Mais se pose encore la question du poids de la participation sur le processus de décision. On devrait participer sur tout, et pas seulement être consulté.e.s.

**Deuxième étape de réflexion :** Deux questions se posent sur la temporalité et les thématiques abordées.

Sur la temporalité, la question de l'urgence est un enjeu. La préservation de l'environnement en est un bon exemple.

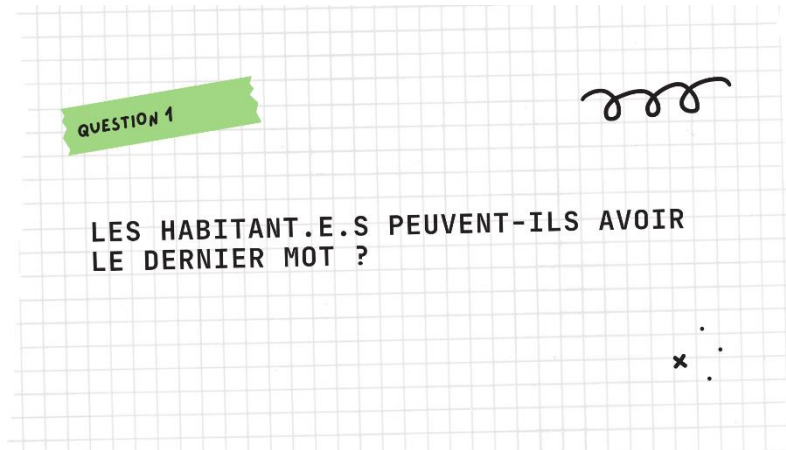
L'autre point reste le suivant : peut-on aborder tous les sujets ? Il y a aussi la question du secret défense, les prérogatives liées au secret rendent certains sujets difficiles à aborder.

Cela rappelle la question sur les referendums, certains sujets divisent plus l'opinion publique que d'autres, et de manière plus ou moins virulente. En effet cela fait peur de poser des questions problématiques et éthiquement complexes : en concertant sur tout, même sur les sujets clivants, risque-t-on un recul ? Exemple du débat sur la peine de mort : l'opinion évolue en fonction des médias, le poids de l'actualité et la polémique auraient-ils trop d'impact ?

Il faut questionner l'enjeu des médias et de la capacité des gens à débattre. Quelle est la place du débat dans le collectif ?

**Dernière étape de réflexion :** peut-on contourner les clivages et la complexité de certains sujets ? Pour prendre un exemple concret : peut-on concerter sur la politique fiscale, un sujet potentiellement clivant et complexe ? De nouveau l'exemple de la CCC permet de répondre positivement à la question. On peut réfléchir à ce type de sujet de manière collective.

Cette réponse divise, et pour deux participants, la montée en compétence des citoyens leur permet de prendre des décisions éclairées alors que pour un autre, le problème est en amont. Fondamentalement, l'intérêt collectif n'est pas une évidence, ce n'est pas une notion intelligible et pertinente pour tout le monde.



**Première étape de réflexion :** Pour les participant.e.s, tout dépend de quel.le.s habitant.e.s. on parle. Pour eux, dans un idéal de la participation, c'est possible, mais ça n'a jamais existé. Et c'est regrettable. La démocratie participative n'a pas assez de légitimité pour cela.

**Deuxième étape de réflexion :** La complexité administrative est à prendre en compte. D'un point de vue administratif et juridique, il existe de véritables zones grises dans le processus de décision, souvent justifiées par les deux points précédents. La question de la faisabilité est une excuse tout autant qu'une contrainte. A un certain niveau d'engagement financier public, on se limite à de la consultation.

**Troisième étape de réflexion :** En bout de chaîne, ce sont toujours les politiques qui décident. A la fois dans le cadre national et local. Le referendum sur le traité de Lisbonne est un exemple marquant.

On vote pour des propositions, des candidat.e.s qui les portent, mais pourquoi n'y a-t-il jamais de contrôle citoyen ? Une participante parle de l'initiative de Ségolène Royal qui proposait un programme incomplet lors d'une précédente élection présidentielle, à travailler de manière participative après l'élection. L'initiative a été mal vue. Elle a été moquée. C'était vu comme de la fainéantise de sa part. Cette vision serait-elle la même aujourd'hui ? Le mouvement des gilets jaunes aurait-il eu un impact ?

**Dernière étape de réflexion :** La promesse de l'horizontalisation démocratique restera-t-elle une promesse ? On nous promet la démocratisation des institutions et des prises de décisions mais les mauvais exemples s'enchaînent. « Cela fait 60 ans qu'on promet la lune aux habitant.e.s. » et pour eux, du coup, plus personne ne croit dans l'évolution des structures de prises de décision.

Le diable est dans les détails et les exemples bafoués ont un vrai impact sur la vision des gens. Exemple du Grand Débat National<sup>2</sup>, les gens se sont motivé.e.s à jouer le jeu, tout en se doutant que cela aurait peu d'impact, mais l'absence de prise en compte des cahiers de doléances a déçu tout le monde. Cela pose une question de responsabilité à ce sujet.

---

<sup>2</sup> Le Grand Débat National. « Le Grand Débat National ». <https://granddebat.fr/>

## QUESTION 1

# LA PARTICIPATION CITOYENNE A-T-ELLE FAIT ÉVOLUER LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ?

**Première étape de réflexion :** Pour les participant.e.s la réponse est tranchée et c'est non, c'est toujours les mêmes qui sont impliqué.e.s, on tente plein de choses mais les marqueurs sont au rouge. L'effondrement des partis est un de ses marqueurs. Les adhérent.e.s fuient l'engagement et les organisations peinent à mobiliser.

**Deuxième étape de réflexion :** L'institutionnalisation des démarches participatives n'a-t-elle pas un impact négatif sur celles-ci et sur la qualité des échanges ?

Une participante cite un exemple. Sur la place Saint-Michel, des réunions de quartier se tenaient dans une grande salle, on y entendait des longs débats et des propositions pertinentes, tou.te.s assis.es en cercle. Face à la montée en puissance de ce collectif, la mairie a proposé de monter un conseil de quartier. Cette participante s'y est rendue, s'est retrouvée dans une salle municipale avec une estrade, des élu.e.s dessus et le public en rang en face. Le collectif a ensuite tenté de faire porter sa voix, mais cette fois-ci, on passait d'une revendication globale à des intérêts individuels classiques. Les prises de paroles n'étaient plus débattues et construites.

De manière générale, les conseils de quartier sont pour les participant.e.s des échecs, ils sont, selon eux, des faire-valoir pour que les municipalités paraissent plus démocratiques.

Un participant a d'ailleurs travaillé sur un conseil de quartier pendant ses études. Il a noté que plus de 75% des membres de ce conseil avaient un niveau d'instruction de niveau bac +2 et avaient déjà eu une expérience associative ou institutionnelle. 80% d'entre eux votaient. Il note donc un gros biais dans l'échantillonnage de ces dispositifs : certaines catégories de la population y sont largement sur-représentées. Pour que ce soit plus efficace, il faut donc aller chercher d'autres personnes.

**Dernière étape de réflexion :** Sur l'efficacité, enfin, les participant.e.s se sont posé la question de la responsabilité de l'élu.e et des statuts juridiques encadrant son mandat. Rien ne contraint aujourd'hui un.e élu.e à prendre en compte les démarches participatives. Un participant, élu, rappelle l'importance de l'opinion publique. Mais il semblerait qu'en France (plus qu'ailleurs ?) le non-respect des demandes habitantes soit toléré. Un cadre légal est nécessaire pour améliorer le poids de la voix des habitants dans la décision publique.